

# OPCAMS ▶ infos



## édito

Recevez mes meilleurs vœux pour l'année 2004. Le Conseil d'Administration m'a accordé sa confiance pour assurer la Présidence d'OPCAMS, organisme géré paritairement par les organisations professionnelles d'employeurs et les cinq organisations syndicales de salariés.

Les enjeux sont particulièrement importants pour les années à venir. Notre organisme, doté d'une nouvelle identité, s'engage de façon active à la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives issues de l'accord sur la formation professionnelle, à l'accompagnement de projets de transmission d'entreprises par la formation et au développement des actions d'information au plus près du terrain.

Soyez assurés qu'OPCAMS mobilisera et poursuivra tous ses efforts pour le développement des compétences des salariés de vos entreprises.



Michel PILLOT  
Président

## Sommaire

Actualité	<i>Nouvelle dénomination de Multifaf</i> .....p. 1
	<i>Une plaquette d'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience</i> ..p. 1
En région	<i>Les journées d'information OPCAMS</i> .....p. 2
Interview	<i>Entretien avec un candidat à la VAE</i> .....p. 2
Le point sur	<i>La collecte 2004</i> .....p. 3
	<i>Le projet transmission - reprise d'entreprises artisanales</i> .....p. 3
Brèves	.....p. 3
Agenda	<i>OPCAMS y était, OPCAMS y sera</i> .....p. 4
Échos	<i>Résultats de l'enquête de satisfaction auprès des adhérents</i> .....p. 4
Organisation	<i>Le service plan de formation</i> .....p. 4

## ▶ Actualité

### 1<sup>er</sup> janvier 2004 : **MULTIFAF devient OPCAMS**

Nous vous l'annonçons dans notre précédent numéro du mois de novembre, **OPCAMS** (Organisme Paritaire Collecteur Agréé de l'Artisanat des Métiers et des Services) est la nouvelle dénomination de Multifaf. Porteur de la diversité d'une soixantaine de métiers de l'artisanat des métiers et des services,

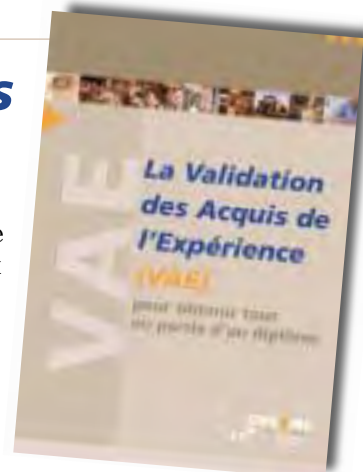
représentant 65 000 entreprises, OPCAMS poursuivra l'accompagnement de leurs projets de formation.

nouveaux contacts Internet :

- ▶ [www.opcams.org](http://www.opcams.org)
- ▶ [contact@opcams.org](mailto:contact@opcams.org)

### **Validation des Acquis de l'Expérience**

Vous trouverez avec ce numéro une plaquette destinée à répondre de façon synthétique aux questions que chacun se pose sur la VAE. Elle est un complément à l'information personnalisée qu'OPCAMS peut dispenser par téléphone. La VAE constitue un enjeu pour tous, aussi nous vous encourageons à faire circuler la plaquette auprès de vos salariés.



## OPCAMS donne rendez-vous à ses adhérents

En 2003, OPCAMS poursuivait son tour de France des capitales régionales dans une perspective de proximité avec ses adhérents. Nice, Clermont-Ferrand, Dijon étaient les nouvelles étapes d'un programme inauguré en 2002.

Mieux informer sur les possibilités d'accès des salariés de l'artisanat à la formation et sur les projets d'OPCAMS, tels étaient les objectifs de ces rencontres.

Le thème de la transmission-reprise d'entreprises artisanales était au centre de l'actualité avec notamment le rôle joué par OPCAMS dans l'accompagnement par la formation des salariés repreneurs. Ces journées ont été également l'occasion de faire connaître la Validation des Acquis de l'Expérience et les avantages de cette mesure pour les entreprises.

Les représentants d'OPCAMS ont aussi évoqué les changements à venir dans le paysage de la formation en 2004 suite à la signature de l'Accord National Interprofessionnel par les partenaires sociaux en septembre 2003.

Signe de l'intérêt grandissant des représentants des régions à l'égard de

l'artisanat, les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) ont accompagné ces journées. Elles ont présenté les possibilités offertes aux entreprises pour faciliter le départ de leurs salariés en formation (aides publiques à la formation et financements européens).

Ces rencontres ont permis d'observer les préoccupations et attentes des chefs d'entreprise et ont d'ailleurs été l'occasion de leur donner la parole pour qu'ils témoignent de leur expérience dans la formation de leurs salariés.

Rendez-vous dans d'autres régions en 2004.

## ► Interview

### Mireille Guidubaldi, 37 ans, fleuriste salariée à Hyères

Elle est entrée dans la vie professionnelle avec un CAP. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) lui a permis d'obtenir un BP en décembre 2003 et, par là même, la reconnaissance officielle de ses compétences.

Témoignage d'une lauréate heureuse.

Quel était votre objectif en allant vers la VAE ?

**Mireille Guidubaldi :**

J'exerce mon activité de fleuriste depuis 23 ans dans la même entreprise. Passer d'un CAP à un BP, c'est une reconnaissance de mes capacités, une satisfaction personnelle et un nouveau challenge. J'étais déjà reconnue par mon employeur et par les clients de l'entreprise mais je souhaitais obtenir une reconnaissance officielle décernée par les professionnels du métier. De plus, les jeunes salariés de l'entreprise possèdent tous le BP. Ne pas avoir ce diplôme, alors que j'assure une fonction d'encadrement de l'équipe, était gênant.

Enfin, je trouvais inutile de suivre une formation pour le BP alors que je possède l'expérience du métier.

Que vous a apporté l'accompagnement dont vous avez bénéficié pour vous aider à décrire votre expérience ?

**M.G. :** J'ai appris au cours d'une réunion d'information organisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis de Nice (DAVA), que les candidats à une VAE pouvaient bénéficier d'un accompagnement qui pouvait être financé par les OPCA.

J'ai bénéficié de 18 heures d'accompagnement dans le cadre d'ateliers encadrés par des conseillers en VAE du centre de validation. Cela m'a beaucoup apporté car les conseillers aident les candidats à mieux appréhender le dossier de validation qui est très volumineux, à comprendre les questions et à faire le tri dans la description de leur expérience afin de mettre en évidence les activités les plus significatives.

C'est le candidat lui-même qui rédige son dossier. C'est un investissement important qui m'a demandé de nombreuses heures de travail personnel.



Comment s'est passée la soutenance devant le jury ?

**M.G. :** J'appréhendais ce moment mais cela s'est bien passé ; j'étais à l'aise car le jury m'a interrogée sur mes activités. En plus de mon dossier, j'ai présenté au jury un press-book de mes réalisations personnelles (bouquets, décorations florales exécutées à l'occasion de cérémonies...) car je souhaitais démontrer la richesse de mon expérience.

Qu'est ce qui a changé pour vous depuis l'obtention de votre diplôme ?

**M.G. :** Je vis mieux ma position de responsable par rapport aux salariés. Depuis l'obtention de mon diplôme, je fais connaître la VAE autour de moi.

Pour mon employeur, qui a soutenu ma démarche notamment en recherchant un financement auprès d'OPCAMS, c'est un moyen de valoriser les compétences de l'entreprise auprès de la clientèle.

## ► Le point sur...

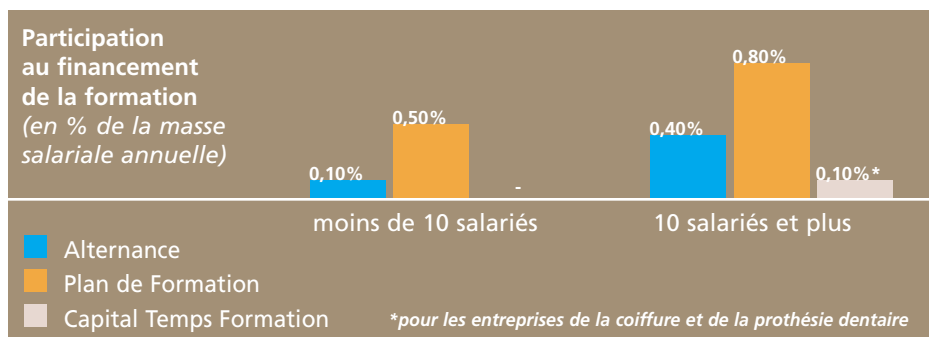
# Les contributions formation : 29 février date limite du versement

Vous avez reçu le bordereau d'appel de contribution relative à la Formation Professionnelle Continue au titre de l'année 2003. Nous avons élaboré un document simple et lisible afin de faciliter le calcul de votre contribution. Il est à retourner à OPCAMS **avant le 1<sup>er</sup> mars 2004**.

OPCAMS a également facilité la mission des experts comptables en les informant dès le mois de janvier de la liste des codes NAF relevant de notre champ de compétence, des taux de contribution et de notre changement de dénomination.

Obligation légale, la participation des entreprises au financement de la formation est un moyen de développer les compétences de leurs salariés.

Pour tout renseignement relatif au versement de vos contributions formation, s'adresser au service Collecte : 01 44 88 33 22



## Transmission d'entreprise

**OPCAMS accompagne les entreprises artisanales des Métiers et des Services.**

Nous évoquons dans notre précédent numéro : OPCAMS met en place un parcours de «formation à la reprise et direction d'une entreprise artisanale» destiné aux salariés repreneurs, afin de favoriser la réussite de leurs projets. Sa principale nouveauté est d'associer dans une même démarche, le salarié repreneur et le dirigeant de l'entreprise en offrant à ce dernier la possibilité de former son repreneur au sein de l'entreprise.

OPCAMS assurera le financement de la formation et de ses frais annexes grâce à ses fonds mutualisés, complétés par le Fonds Social Européen (FSE). La formation, proposée dès février 2004, s'adressera dans un premier



temps aux salariés des entreprises franciliennes. Elle se déclinera en trois types d'actions qui se complètent, assurant ainsi au salarié l'acquisition des compétences nécessaires à la direction d'une entreprise artisanale :

- **Le Stage de Préparation à l'Installation (SPI)** : stage préalable à toute installation, dispensé par les Chambres de Métiers, il permet

## ► Brèves

### Bon à savoir

- Est-il possible de prendre en charge la formation des conjoints des chefs d'entreprise ?

Oui s'ils sont salariés de l'entreprise. Tout salarié titulaire d'un contrat de travail peut suivre une formation dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

- Les formations diplômantes des salariés sont-elles prises en charge ?

Le coût pédagogique des formations diplômantes (BP, BM, BTS...) peut être pris en charge par OPCAMS si ces actions sont décidées par l'employeur. La demande de financement incombe à l'employeur. Le salaire et les frais annexes restent à sa charge.

Si le salarié souhaite suivre à son initiative la formation, il doit s'adresser au FONGECIF de sa région.

d'acquérir les connaissances transversales à la reprise et à la direction d'une entreprise.

- **Des modules de formation «à la carte»** : ils permettront au stagiaire de personnaliser sa formation en fonction de la particularité de son projet.
- **La formation interne dispensée par le chef d'entreprise** : essentielle au transfert des savoir-faire, elle permet au dirigeant d'accompagner son salarié jusqu'à la reprise effective de l'entreprise.

Une campagne d'information sera lancée par OPCAMS dès fin janvier 2004. Tous nos adhérents d'Île-de-France recevront une plaquette d'information présentant les grands axes de la formation proposée. Par ailleurs, OPCAMS a choisi d'informer directement par téléphone les chefs d'entreprise âgés de plus de 55 ans, et donc susceptibles d'être concernés par un projet de transmission.

## ► Agenda

### OPCAMS y était :

- Journée d'information OPCAMS le 19 janvier 2004 à Lille



- Salon Beauté Sélection les 1<sup>er</sup> et 2 février à Lille



### OPCAMS y sera :

- Ciseaux d'or International les 14 et 15 février à la Grande Motte
- Salon Hortiflor du 13 au 15 mars 2004 à Paris-Nord Villepinte
- 34<sup>e</sup> congrès international d'esthétique du 27 au 29 mars à Paris Porte de Versailles
- Journée Régionale de la Coiffure le 29 mars à Cebazat
- Dental Forum du 1<sup>er</sup> au 3 avril au CNIT-Paris La Défense
- Congrès de la Fédération Nationale de la Coiffure du 1<sup>er</sup> au 4 mai à Saint Malo

## ► Organisation interne

### Plan de Formation

Dans l'objectif d'assurer une meilleure écoute et d'apporter une réponse plus rapide à ses adhérents, OPCAMS a mis en place un dispositif d'accueil téléphonique au service Plan de Formation.

► Cette lettre est la vôtre. N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions ou sujets que vous souhaiteriez voir traités. **Merci de votre participation.**

## ► Echos

### Enquête de satisfaction

Une enquête menée en 2003 auprès de nos 65 000 adhérents montre une appréciation plutôt positive des moyens de communication d'OPCAMS mais des améliorations sont attendues par rapport aux services offerts.

Premier axe fort : les supports et moyens de communication. Plus de 60 % des répondants considèrent que l'accès à leur interlocuteur a été facile, rapide et conforme aux besoins de l'entreprise lors de contacts téléphoniques.

Une large majorité d'entre eux estime que les documents envoyés par OPCAMS sont clairs et faciles à comprendre. Cependant, ils souhaitent qu'OPCAMS prenne davantage l'initiative d'informer les entreprises sans attendre une demande particulière de l'adhérent.

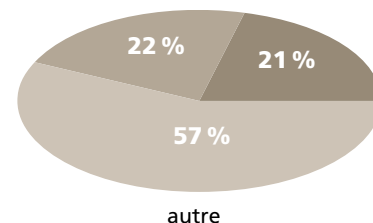
Autre axe de l'enquête : les habitudes de formation des adhérents.

52 % des répondants ont eu recours à la formation continue de leurs salariés dans les 12 derniers mois. La décision d'envoi des salariés en formation repose sur une sollicitation des prestataires de formation (22 %), sur la demande d'un salarié (21 %), la réponse à un besoin de formation n'arrivant qu'en troisième position. L'enquête confirme sur ce point les tendances déjà observées dans les entreprises artisanales : dépendance par rapport aux prestataires et

insuffisance de l'analyse des besoins de formation.

sollicitation de prestataires de formation

demande d'un salarié



Des entreprises n'ont pas encore recours à la formation. Celles-ci l'expliquent par un manque d'information sur les stages et sur leurs possibilités de financement, par le montage du dossier de demande de financement et enfin par le fait qu'elles estiment disposer des compétences nécessaires. Cependant, tout laisse croire que les entreprises ont compris l'intérêt de la formation : 65 % des répondants envisagent des formations pour leurs salariés en 2004.

### Des attentes d'amélioration

Les répondants à l'enquête sont nombreux à souhaiter une diminution des délais de remboursement des formations. Une majorité d'entre eux préconise une information spontanée et plus régulière en provenance d'OPCAMS. Des pistes de travail sur lesquelles OPCAMS sera amené à se prononcer.

## OPCAMS ► infos

Directeurs de la publication :  
Michel Pillot et Bruno Lefebvre

Rédactrice en chef :  
Michèle Devinante

Ont participé à ce numéro :  
Michel Pillot  
Leila Benozène  
Danielle Messié  
Isabelle Schertzinger  
Sophie Van Sevenant

Réalisation :  
Additiv Communication

**OPCAMS**  
13, rue Saint-Marc  
75002 Paris

Tél. : 01 44 88 33 33  
Fax : 01 40 39 02 90